

## Séance du 13 novembre 2017

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 13 novembre 2017 à 20h 00.

Sont présents : Mme Julie Maurice,  
Mme Élisabeth Prud'homme,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

**2017-11-186**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20 h 15 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

**2017-11-187**      **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de Mme Julie Maurice, appuyée par M. Pierre Brunelle.

**2017-11-188**      **Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal du 2 octobre dernier soit approuvé tel que rédigé.

**Communications du conseil**

**2017-11-189**      **Plan d'intervention**

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, et appuyée par M Jacques Martin, il est résolu que le plan d'intervention Aqueduc, Égout Sanitaire, Égout Pluviale et Chaussées Projet P17-1096-00 préparer par GéniCité soit adopté et approuvé par le conseil tel que rédigé.

**2017-11-190**      **Subvention du député (changement de voie)**

**CONSIDÉRANT** que M. Villeneuve avait fait des recommandations au nom de la municipalité auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'une amélioration du chemin Forsight.

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transport du Québec a approuvé d'accorder une aide de 16 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale pour ce chemin.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité prévoit refaire ce chemin totalement dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire appliquer cette somme à une rénovation d'urgence sur la route 349 (reconstruction d'un pont) au mois de septembre 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Jacques Martin, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme, et résolu que le conseil municipal :

- a) Demande au bureau du député de Berthier M. Villeneuve de modifier sa recommandation auprès du ministère des Transport pour que la somme de 16 000\$ puisse être appliquée sur la réparation urgente;
- b) Confirme l'exécution des travaux sur le pont de la route 349.

**2017-11-191**      **Programme MADA**

**CONSIDÉRANT** que la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière souhaite organiser une rencontre régionale MADA – Lanaudière pour amorcer un dialogue collectif sur le vieillissement et établir un réseautage.

**CONSIDÉRANT** qu'un léger questionnaire nous est destiné en tant que Municipalité amie des aînés pour diriger les sujets de cette rencontre.

**CONSIDÉRANT** que les anciens membres du conseil responsable de ce dossier ne sont plus résidants de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil accepte de mandater Mme Jocelyne Calvé comme nouvelle conseillère responsable du dossier MADA.

**2017-11-192**      **Demande de Mme Jacqueline Pilié (rétrocession de virée)**

Après avoir pris connaissance de la demande de Mme Jacqueline Pilié concernant la cession d'une virée publique (partie du lot 5 123 387), sur proposition de Mme Julie Maurice, appuyée par M. Jacques Martin, il est unanimement résolu d'accepter de rétrocéder la virée et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer tous documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

**Demande de Cyber-Cible**

Cette demande n'est pas retenue par le conseil.

**Demande de Opération Nez Rouge**

Cette demande n'est pas retenue par le conseil.

**Demande de la Chambre de commerce Brandon**

Cet item est remis à une séance ultérieure.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- Permis émis durant le mois;
- Le rapport annuel de la bibliothèque.

**2017-11-193**      **Motion de félicitation au personnel de la bibliothèque**

Considérant la volonté du conseil municipal d'encourager l'excellent travail bénévole des membres responsables de la bibliothèque, il est proposé par Mme Jocelyne

Bouchard, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme, et unanimement résolu que des félicitations leur soit accordées.

**2017-11-194**

**Mandat au conseiller juridique**

**ATTENDU** que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU** que, dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018;

**ATTENDU** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU** qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU** que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu unanimement d'adopter :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017 pour un montant de 100,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2018.

**2017-11-195**

**Procureur à la Cour municipale**

**ATTENDU** que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU** que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

**ATTENDU** que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et **RÉSOLU** unanimement d'adopter :

**QUE** la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la démarche de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 500,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

**2017-11-196**      **Avis de motion**

Mme Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, elle présentera ou fera présenter un règlement relatif aux traitements des élus municipaux pour remplacer celui existant sous le numéro 233-2008-01 puisque que le Projet de loi 122 est venu abroger de nombreuses dispositions à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* en n'imposant plus de barème particulier pour l'établissement de la rémunération.

**2017-11-197**      **Représentante et coordonnatrice de la bibliothèque**

Il est proposé par Mme Élisabeth Prud'homme, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que Mme Jocelyne Bouchard soit nommée représentante de la municipalité et Mme Christiane Morin coordonnatrice de la bibliothèque.

**2017-11-198**      **Chemin du 3ième rang**

Considérant qu'une section du chemin public appartenant à la municipalité a été perdue avec les rénovations cadastrales, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu de rétablir la situation au service du cadastre.

**2017-11-199**      **Remplacement du débitmètre**

**CONSIDÉRANT** que le débitmètre actuel de l'aqueduc ne fonctionne plus;

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux de le moderniser que de le réparer;

Sur proposition de M. Jacques Martin, et appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que :

1. soit remplacé le débitmètre actuel par un débitmètre électronique et enregistreur;
2. le conseil municipal procède à l'achat aux des Entreprises B. Champagne inc. au montant de 3 797,50 \$.

**2017-11-200      Accès au centre sportif**

Considérant que la municipalité n'est pas membre du Centre sportif et culturel de Saint-Gabriel, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu qu'un remboursement annuel (avec reçus) équivalant à la différence de prix avec les autres utilisateurs membres soit accordé à toute personne de St-Didace qui utilise les services de la piscine.

**2017-11-201      Nomination d'un employé et ajustement de salaire**

**CONSIDÉRANT** que le Service de Loisirs Parascolaires se porte bien;

**CONSIDÉRANT** qu'il était prévu que le salaire de Mme Isabelle Archambault soit réévalué au mois de novembre;

**CONSIDÉRANT** qu'elle démontre beaucoup d'intérêt et fait preuve de détermination;

**CONSIDÉRANT** que Mme Chantale Dufort ne peut plus exercer les fonctions de coordonnatrice aux projets spéciaux et à la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** que Mme Isabelle Archambault possède des expertises et la volonté nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Élisabeth Prud'homme, il est résolu :

1. de nommer Mme Isabelle Archambault comme coordonnatrice Loisirs et Vie communautaire;
2. qu'une augmentation de salaire de lui soit accordée, lui donnant un salaire horaire de 18\$.

**2017-11-202      Nomination d'un employé**

Il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal nomme Mme Chantale Dufort comme secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

**2017-11-203      Montage d'un projet patinoire**

Il est proposé par M. Jacques Brunelle, appuyée par Mme Bouchard, et résolu par le conseil municipal d'accepter l'offre de service de Mme Carole Mailloux de Sport et Loisir Lanaudière pour le montage d'un projet pour une nouvelle patinoire au Parc Claude-Archambault au coût de 450\$ plus les frais d'administration (10%).

**2017-11-204      Festival des Neiges**

**CONSIDÉRANT** que Loisirs Saint-Didace œuvre bénévolement depuis près de 10 ans à offrir un festival de neige pour les citoyens de Saint-Didace;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal reprend à sa charge les services de loisirs comme demandé par Loisirs Saint-Didace;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut leur rendre hommage;



**CONSIDÉRANT** qu'il existe plusieurs subventions possibles pour encourager les sports d'hivers et de plein air;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Didace possède les lieux et les infrastructures idéales pour ces activités extérieures;

**CONSIDÉRANT** l'élaboration d'un projet de festival pour l'hivers 2018 par Mme Isabelle Archambault;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme, et résolu :

1. d'accorder la libération d'un budget annuel maximum de 5000 \$ pour la réalisation du festival;
2. qu'un comité de citoyens soit formé;
3. que Mme Julie Maurice soit nommé conseillère représentante;
4. que Mme Isabelle Archambault prenne en charge la coordination de l'évènement;
5. que toutes décisions dans ce dossier soient prises par le conseil municipal.

**2017-11-205**      **Rénovation du bureau municipal**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu à l'unanimité de mandater M. André Allard et Mme Chantale Dufort de trouver le professionnel nécessaire à la réalisation des plans et devis pour la réhabilitation des locaux de la mairie situés au 380 rue Principale.

**2017-11-206**      **Programme RIRL (élaboration des plans et devis)**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Autray a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Jacques Martin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Didace autorise la préparation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**2017-11-207**      **Programme RIRL (réalisation des travaux)**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Autray a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Jacques Martin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Didace autorise la préparation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**2017-11-208      Cours de formation des élus**

Il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal accorde la permission pour le suivi des cours de formation suivants de la Fédération québécoise des municipalités ainsi que d'en défrayer les coûts et le déplacement :

1. *Le comportement éthique* en ligne pour Mme Julie Maurice;
2. *Le comportement éthique* et *Les rôles et responsabilités des élu(e)s* en salle pour Mme Élisabeth Prud'homme;
3. *Maîtriser vos dossiers municipaux* en salle pour Mme Jocelyne Bouchard.

**2017-11-209      Comptes**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 696 599.41 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**Période de questions**

**2017-11-210      Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h 40 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Pierre Brunelle.